

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE POLYURETHANE THINNERS

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial POLYURETHANE THINNERS  
No du produit PTH, EPTH01L, EPTH05L, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Thinner  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Liq. 3 - H226
Pour l'homme	EUH066; Asp. Tox. 1 - H304
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (1999/45/CEE) Xn;R65. N;R51/53. R10, R66.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient HYDROCARBON DISTILLATE  
Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



# POLYURETHANE THINNERS

Mention D'Avertissement	Danger	
Mentions De Danger	H226 H304 H411	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils De Prudence	P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
Conseils De Prudence Supplémentaires	P210 P301+310 P331	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélanges

<b>HYDROCARBON DISTILLATE</b>	<b>80-100%</b>
No CAS : 64742-82-1	No CE : 265-185-4
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. N;R51/53. R10,R66.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

## 4.1. Description des premiers secours

### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

### Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin !

### Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

### Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

# POLYURETHANE THINNERS

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Un incendie peut être éteint avec : Mousse. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent s'enflammer.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éviter de respirer les vapeurs du feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau.

#### Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Le personnel de nettoyage devrait utiliser une protection respiratoire et/ou une protection prévenant le contact avec les liquides. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Voir aussi la rubrique 12. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Utiliser un équipement électrique antidéflagrant.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

#### Critères De Stockage

Entreposage des liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
HYDROCARBON DISTILLATE	VLEP		600 mg/m <sup>3</sup>			

# POLYURETHANE THINNERS

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

## Description Des Ingrédients

WEL = Workplace Exposure Limits

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipements de protection



### Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

### Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Porter un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P3. EN14387

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés. Gloves should conform to EN374

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial. EN166

### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

### Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide Clair
Couleur	Incolore.
Odeur	Solvants organiques.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	150 - 200 (302 - 392 F)
Densité relative	0.790 @ 20 °C (68 F)
Point d'éclair (°C)	39 (102.2 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	260 (500 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.6
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	8.0

### 9.2. Autres informations

Aucune.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas connu.

### **Polymérisation Dangereuse**

Ne polymérise pas.

## 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur. Éviter le contact avec les oxydants ou les agents réducteurs.

## 10.5. Matières incompatibles

### **Matières À Éviter**

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Inhalation**

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

#### **Ingestion**

Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

#### **Contact avec la peau**

Irritant pour la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

#### **Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

#### **Voie D'Exposition**

Inhalation. Absorption par la peau.

#### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

#### HYDROCARBON DISTILLATE (CAS: 64742-82-1)

##### **Dose Toxique 1 - DI 50**

>5000 mg/kg (oral rat)

##### **Dose Toxique 2 - DI 50**

>3000 mg/kg (oral lapin)

##### **Concentration Toxique - CL 50**

>11.6 mg/l/4 h (inhalation rat)

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### **Écotoxicité**

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

### 12.1. Toxicité

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### **Dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Potentiel de bio-accumulation**

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Non déterminé.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Informations générales**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN)	1993
No. UN (IMDG)	1993
No. UN (ICAO)	1993

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport      FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (HYDROCARBON DISTILLATE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN	3
Classe ADR/RID/ADN	Classe 3 : Liquides inflammables.
No. D'Étiquette ADR	3
Classe IMDG	3
Classe/Division ICAO	3
Étiquettes De Transport	



**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	III
Groupe d'emballage IMDG	III
Groupe d'emballage ICAO	III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin



**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS	F-E, S-E
Code Hazchem	•3Y
No. De Danger (ADR)	30

# POLYURETHANE THINNERS

Code restriction de tunnel

(D/E)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

##### Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

##### Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 6

No FDS 11018

##### Phrases - R (Texte Intégral)

R10 Inflammable.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### Mentions De Danger Completes

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.